



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

OBJET :**État d'avancement du
PAPI de la Seine et de la
Marne franciliennes 2**

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf novembre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Valérie MONTANDON,
Patrick OLLIER,

En exercice..... 31

En téléconférence :

Vincent BEDU,
Philippe GOUJON,

Présents à la
Séance 12

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

David ALPHAND,

Représentés
par mandat 8

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Absents 11

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Jean-Michel BLUTEAU,
Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :**Étaient absents excusés :**

Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,

*François VAUGLIN,
Jean-Noël AQUA,
Célia BLAUDEL,
Colombe BROSSEL,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Bélaïde BEDREDDINE,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avient donné pouvoir de voter en son nom :

*Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Philippe GOUJON
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Magalie THIBAUT donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Josiane FISCHER
Chantal DURAND donne pouvoir à Vincent BEDU
Jean-Pierre ABEL donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur ALPHAND a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le premier PAPI 2014-2020 a permis de mobiliser collégalement une vingtaine de maitres d'ouvrages dans un projet commun de prévention des risques d'inondations sur le bassin de risques le plus exposé en France métropolitaine (1 territoire à l'arrêt pour plusieurs mois, 1 million de personnes à évacuer, 30 milliards d'€ de dommages et 60 milliards d'€ supplémentaires de pertes de PIB attendus pour une crue centennale dite « moyenne » selon l'acceptation de la directive inondations de 2007. 167 actions ont ainsi été mises en œuvre pour un montant de 220 millions d'euros sur 6 ans (dont 105 millions de cofinancement de l'État, du FEDER, de l'AESN), ce qui a constitué le plus important effort d'investissement sur cette thématique depuis 1990 pour des collectivités franciliennes.

Des actions ont été menées sur les 7 axes que prévoit un PAPI :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 : alerte et gestion de crise,
- Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

À cette occasion, des outils importants pour prévenir les risques d'inondations ont été créés par l'EPTB notamment en matière de sensibilisation du grand public avec EPISEINE, en matière d'amélioration de la connaissance des aléas et des enjeux exposés avec les nouvelles modélisations des crues, des nappes alluviales, l'identification des zones d'expansion des crues sur le bassin amont et le financement de travaux pour les optimiser. D'autres actions importantes ont aussi été réalisées, comme à titre d'exemples la modernisation de la vanne secteur de St Maur (CD 94), le prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson et sa zone humide de compensation (SMSO 78) et le lancement de la construction du casier pilote de la Bassée aval (EPTB dans le 77), sans oublier les efforts de la plupart des maitres d'ouvrages pour bâtir des plans de continuité d'activités nécessaires à la pérennité de leurs missions de service public. Enfin, des travaux de réduction de la vulnérabilité de bâtiments exposés ont aussi été menés, notamment par des Conseils départementaux (77, 94) et des opérateurs de réseaux critiques comme le SIAAP.

Au final une belle dynamique de travail a débuté en 2014, qu'il est important de poursuivre dans un deuxième PAPI qui s'étendrait de la fin 2022 à la fin 2028. En effet, si les efforts consentis depuis 2014 constituent déjà une réponse importante, il faut toutefois noter que la bonne gestion et la réhabilitation des ouvrages existants (lacs-réservoirs, digues), complétées par la construction de nouveaux ouvrages (Bassée aval notamment), ainsi que les outils nés du premier PAPI ne suffiront pas à empêcher la survenue sans dommage en Ile-de-France d'une crue « moyenne » comme celle de janvier-mars 1910.

Aussi, il est important d'amplifier la dynamique d'une part en élargissant le cercle des maîtres d'ouvrages notamment gémapiens dans un contexte juridique désormais plus stabilisé, ce qui va nécessiter un élargissement du périmètre du PAPI vers l'aval dans le département des Yvelines pour pouvoir travailler sur l'ensemble du territoire à risques importants d'inondation de la métropole francilienne. D'autre part, il faudra veiller à maintenir des actions sur les 7 axes du PAPI avec des montants financiers ambitieux à la hauteur des enjeux, mais maîtrisés. Les PAPI permettent de faire cofinancer les actions des maîtres d'ouvrages parfois jusqu'à 80% de leur montant par l'État, l'Europe et d'autres, comme l'Agence de l'Eau, certains Conseils départementaux.

Avec ces objectifs, l'EPTB et ses partenaires se sont engagés dès la mi-2020 dans l'élaboration d'un nouveau PAPI qui s'étendra sur la période 2022-2028. Ce programme permettra de poursuivre le travail engagé lors du 1^{er} PAPI, de continuer à fédérer les acteurs actuels et d'intégrer de nouveaux maîtres d'ouvrage à l'échelle du bassin de risque francilien.

À ce stade, la mobilisation des Maîtres d'ouvrages est une réussite : de l'ordre de 60 maîtres d'ouvrages travaillent à rédiger des actions et préparent des délibérations pour s'inscrire dans le programme. Il importe désormais de conforter la volonté de ces acteurs et d'obtenir leur adhésion définitive afin de faire de ce PAPI un succès politique et concret pour la prévention du risque à l'échelle du territoire francilien.

Ce programme d'actions se compose :

- **22 Intercommunalités mobilisées sur les 26 riveraines de la Seine ou la Marne en Ile-de-France**
- **8 syndicats, 4 départements et 24 communes.**
- **330 actions (chiffre non définitif)**
- **Ordre de grandeur financier : plus de 100 millions d'euros (incertitude forte), dont les 3/4 correspondent à des travaux.**
- **Trois principaux Maîtres d'ouvrages :**
 - **Métropole du Grand Paris : 42 millions d'euros HT**
 - **Conseil Départemental du Val de Marne : 23 millions €HT**
 - **EPTB Seine Grands Lacs : 20 millions €HT dont 75 % en Investissement.**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

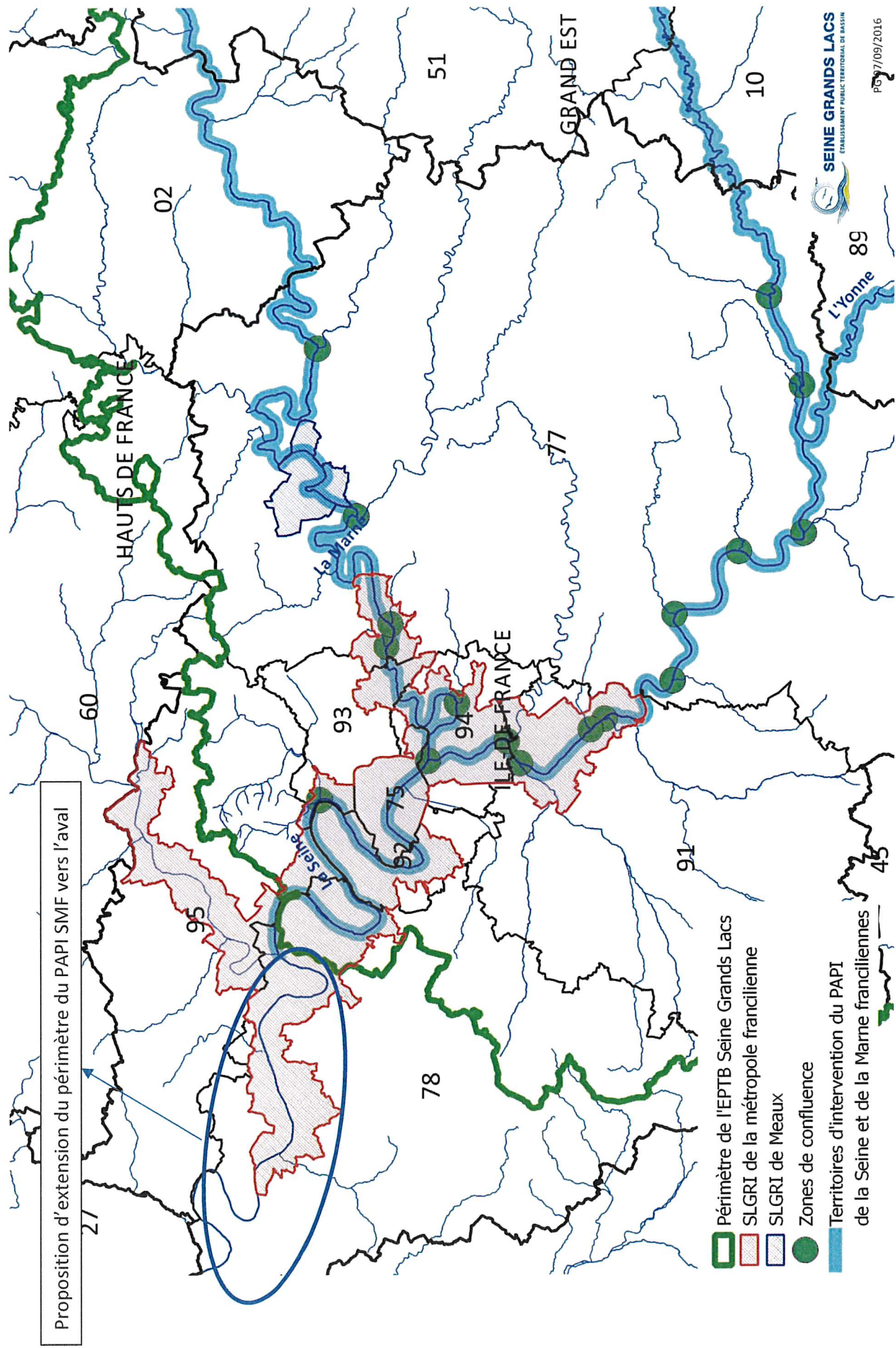
L'EPTB Seine Grands Lacs dispose du retour d'expérience du montage récent de 5 dossiers PAPI. Aussi, nous pouvons avancer que les principales étapes qui restent à mener sont :

- La rédaction et la relecture des fiches actions pour les 60 maîtres d'ouvrages.
- L'obtention des délibérations et des courriers d'intentions des maîtres d'ouvrage.
- La réalisation des études requises (analyses coût bénéfices) pour certaines actions structurelles (travaux) dont le montant dépasse 2 millions d'euros.
- La tenue d'un **Comité de pilotage des élus, maîtres d'ouvrage des actions**, dont la date est à définir sur le début de l'année 2022 pour que les décideurs se rencontrent et échangent, puissent analyser l'ambition du programme, les actions prévues et les modalités de financement possible.
- L'organisation d'une **Conférence de lancement de la période de consultation du public**, à la fin du premier trimestre 2022, date à définir.
- L'ajustement du dossier et un comité de pilotage qui valide le dossier à prévoir à la fin du premier semestre 2022.
- La délibération de l'EPTB et le **dépôt du dossier de labélisation auprès de l'Etat en septembre 2022.**
- L'instruction et les procédures administratives : 4 à 6 mois.
- La **Labellisation par la Commission nationale mixte inondation fin 2022 ou début 2023.**
- La **signature de la convention cadre de financement** qui constitue le point de départ de la mise en œuvre du PAPI pour 6 années : 1^{er} trimestre 2023.

PÉRIMÈTRE

À la demande du SMSO, principal acteur gémapien intervenant sur le secteur de la Seine dans sa partie yvelinoise, il va être proposé que le périmètre du PAPI 2022-2028 soit étendu vers l'aval. Ainsi, l'intégralité des tronçons de la Seine et de la Marne en Ile-de-France incluant la totalité du « territoire à risques importants d'inondation de la métropole francilienne », ainsi que différents petits affluents, sont intégrés à ce nouveau périmètre, cf., carte de la page suivante.

L'objectif est ainsi de proposer un PAPI dont le périmètre soit parfaitement cohérent avec les enjeux du bassin de risque francilien et les ambitions de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI), dont il est la déclinaison opérationnelle. À noter que la branche de la rivière Oise francilienne reste retranchée de ce périmètre (le PAPI sur ce territoire étant déjà porté par l'EPTB Oise Aisne).



Proposition d'extension du périmètre du PAPI SMF vers l'aval

- █ Périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs
- SLGRI de la métropole francilienne
- SLGRI de Meaux
- Zones de confluence
- Territoires d'intervention du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

ENJEUX

Le premier enjeu du prochain PAPI est la **bonne intégration des acteurs GEMAPIENS** (EPCI, syndicats). Ces acteurs, dont bon nombre sont nouvellement compétents et non experts en prévention des inondations à ce stade, vont pouvoir obtenir des aides financières substantielles relatives notamment aux études et travaux sur les digues et systèmes d'endiguement.

Il est à noter que **l'EPTB accompagne les différents maîtres d'ouvrages** intéressés par la thématique « système d'endiguement » par des prestations d'expertises, en tant que garant de la pertinence et de la cohérence des actions du programme.

Le second enjeu du PAPI pour l'EPTB est de **continuer à déployer les actions les plus emblématiques** pour répondre aux besoins de ce bassin de risque : le *dispositif global EPISEINE*, qui a vocation à informer et préparer les multiples acteurs à la survenue d'une inondation, les *actions relatives à la connaissance des aléas et des enjeux*, et celles en lien avec *l'optimisation des zones d'expansion de crues, etc.*

Il apparaîtrait intéressant **d'impliquer aussi dans ce programme plus d'opérateurs de réseaux** qui ne sont généralement pas ou peu associés : RATP, APHP, ENEDIS ou d'autres opérateurs qui sont autant d'entités opérationnelles non éligibles aux subventions du FPRNM (fonds Barnier) mais qui assurent des missions essentielles sur ce territoire, dépendantes les unes aux autres et utiles pour la réduction de la vulnérabilité du territoire. Ces acteurs pourraient à ce titre inscrire au PAPI les actions qu'ils portent (sans pour autant bénéficier de cofinancement de l'État) et être associés au comité de pilotage annuel, contribuant ainsi à la démarche collégiale impulsé par l'EPTB. Les prises de contacts sont amorcées pour ce troisième enjeu.

À l'issue du montage du dossier puis de son instruction par les services de l'État, la fin de l'année 2022 sera une opportunité politique de **communiquer sur un PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes comme outil fédérateur** d'une multitude d'acteurs qui agissent pour la prévention des inondations en Ile-de-France.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la communication présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative au dossier de labélisation du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes n°2 (2022-2028) porté par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris